

Stratégies de renouvellement forestier en lien avec la crise du scolyte de l'épicéa et sollicitation des aides du volet forestier du Plan de Relance en Bourgogne-Franche-Comté

Cas du Morvan

Contexte stationnel et sylvicole

La SER « Morvan et Autunois » est entièrement comprise en BFC. La zone recouvre en partie les 4 départements de l'ancienne région Bourgogne. Les précipitations y sont comprises entre 900 et 1200 mm (IGN, 2013). La SER est constituée de plateaux s'élevant de 250 m à 901m (Haut-Folin) d'altitude. Les sols forestiers, recouvrant un substrat plutonique, sont majoritairement profonds (>64cm) et brunifiés, acide et de texture le plus souvent limoneuse.¹

La forêt recouvre 135 000 ha dans la SER du Morvan, principalement sous forme de plantations en altitude. Le Morvan a en effet fait l'objet de nombreuses plantations réalisées avec l'aide du Fond Forestier National (FFN) dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle. Ces plantations sont principalement constituées de conifères, dont de l'épicéa. L'épicéa était présent dans le Morvan principalement dans le centre de la SER, davantage en altitude. Le douglas est très présent, près de la moitié de la surface régionale s'y trouvant d'après les données de l'IGN (BD Forêt v2, données de 2007 (Nièvre, Yonne) et 2014 (Saône et Loire, Côte d'Or)). Ces surfaces sont en augmentation dans la SER du Morvan, l'essence y étant souvent adaptée en altitude du fait de sols non carbonatés.

La forêt publique est minoritaire (14%) tandis que la propriété sous DGD et sans DGD sont équivalentes (43% chacune). La grande propriété est particulièrement présente dans ce massif, ce qui en fait une particularité. C'est notamment le cas des surfaces pouvant contenir du sapin ou de l'épicéa, privées sous DGD pour plus de la moitié d'entre elles. En plus de représenter moins de surfaces et d'entités dans la sylvoécocorégion du Morvan, la forêt publique est en majorité composée de forêts domaniales. Près de 9 hectares sur 10 de forêt publique d'épicéa/sapin dans le Morvan sont en effets domaniales. Le sapins/épicéa en forêt publique est de plus regroupée dans de grands ensembles de 700 à 1 000 ha par entité.

Aussi, nous nous intéresserons en particulier à la forêt privée – et notamment privée sous DGD dans cette SER. Les essences d'épicéa et de sapin se concentre dans les propriétés qui en contiennent beaucoup. La moitié des surfaces de ces essences dans le Morvan se situent en effet dans des propriétés de plus de 70 ha. Cependant, les propriétés ne sont pas très dépendantes de l'épicéa : environ le tiers des propriétés sont composés de moins de 10% d'épicéas et de sapins.

¹ Fiches descriptives des grandes régions écologiques (GRECO) et des sylvoécocorégions (SER). IGN, 2013. <https://inventaire-forestier.ign.fr/spip.php?article773>

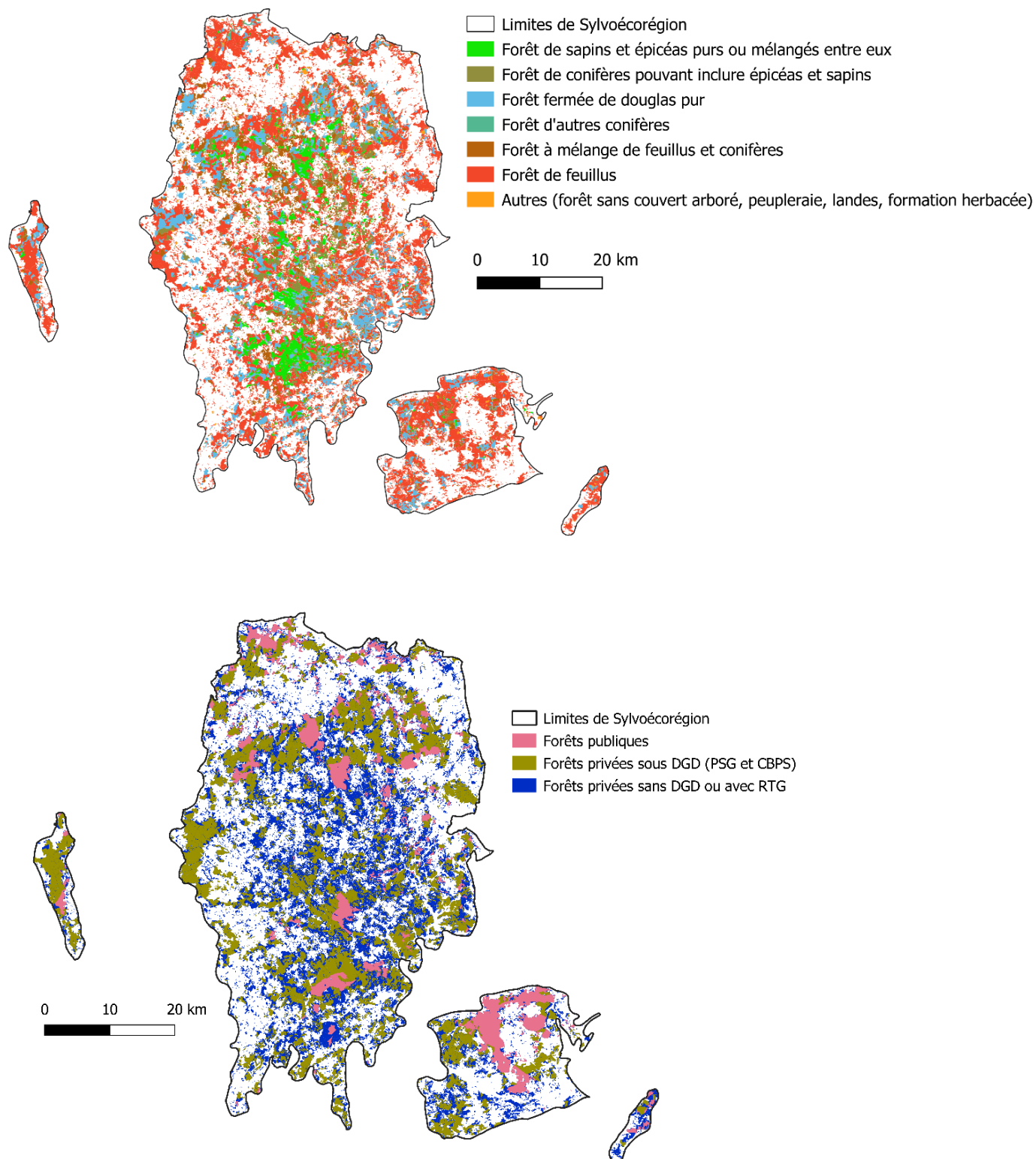


Figure 1 : Couvert forestier et statut de la propriété forestière dans la sylvoécoringion du Morvan et Autunois. D'après BD Forêt v2 (IGN), données de 2007 (Nièvre, Yonne) et 2014 (Saône et Loire, Côte d'Or).

Impact du scolyte typographe sur les peuplements

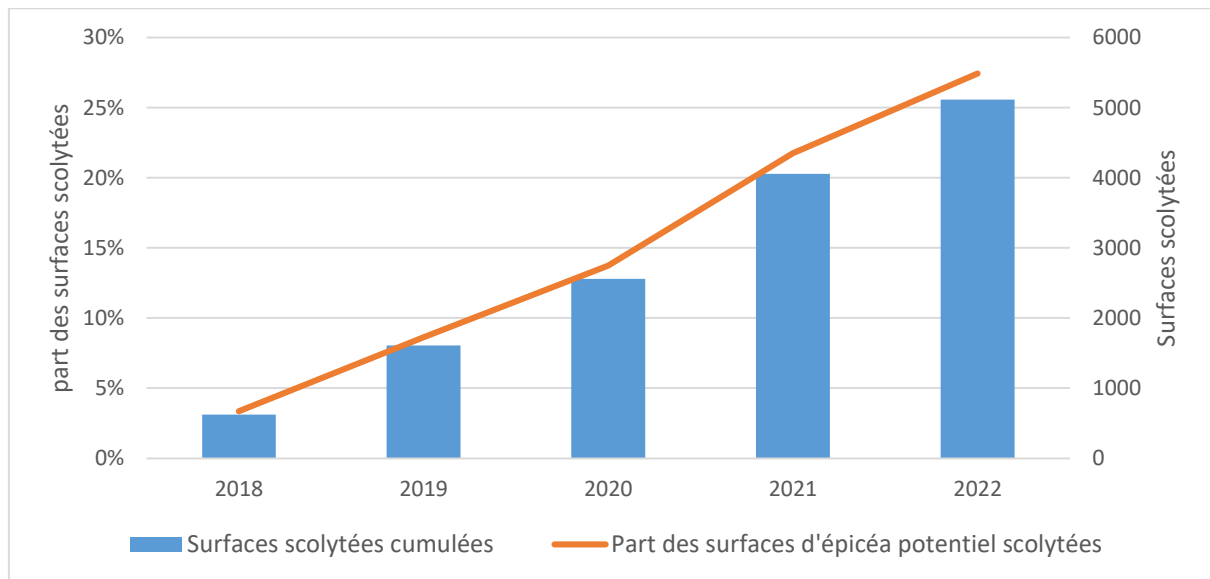


Figure 2 : Surfaces cumulées passées en sol nu entre 2018 et 2022 dans la sylvoécocorégion du Morvan et part des surfaces cumulées pouvant contenir de l'épicéa ou du sapin passées en sol nu entre 2018 et 2022. D'après fordead actualisé par le DSF, surfaces scolytées uniquement : surfaces passées en sol nu après télédétection d'une anomalie. Les surfaces en épicéas sont surestimées et les surfaces d'épicéa perdues sont sous-estimées.

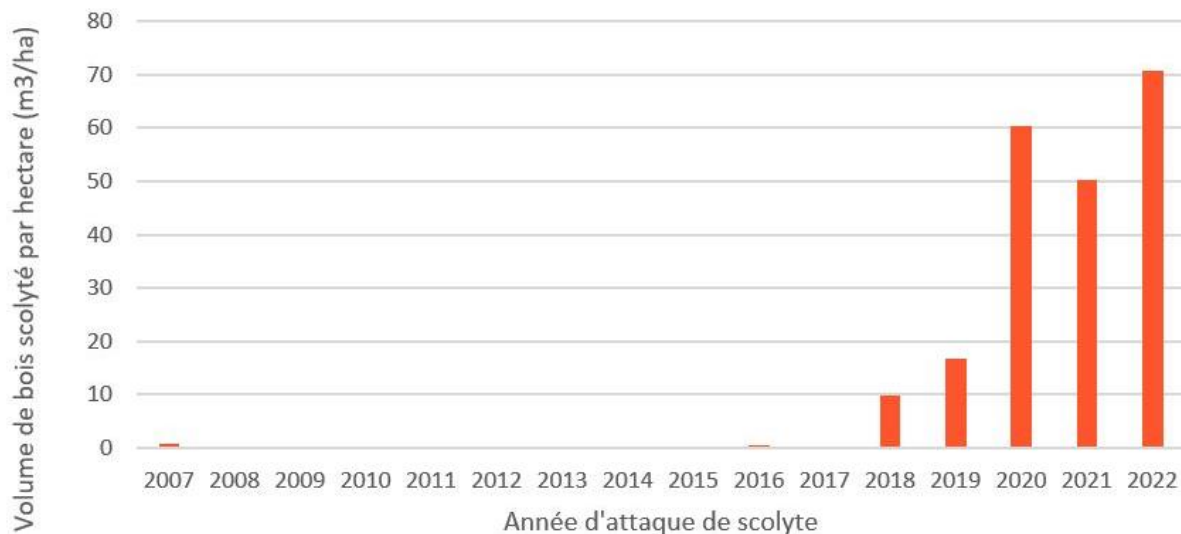


Figure 3 : Evolution des volumes scolytés par hectare sur les massifs échantillons du Morvan (DSF).

En ne considérant que les dégâts attribuables de manière certaine au scolyte typographe (29 000 ha en BFC contre 60 000 ha de pessières perdues sur la période 2018-2022), 25% des dégâts ont eu lieu dans le Morvan qui est la deuxième sylvoécocorégion la plus touchée.

Sans les données pour l'année 2023 et sans estimation précise des surfaces d'épicéas, il est difficile d'estimer la ressource restant dans la sylvoécocorégion, la figure 2 prend en effet en compte les surfaces en sapin et certaines surfaces d'autres

résineux dans le calcul du ratio. Les entretiens révèlent cependant que les surfaces en épicéas ont été décimées dans le Morvan où il n'en reste pratiquement plus.

La surface moyenne d'épicéa et de sapin par propriété privée sous DGD (PSG et CBPS) qui en contient est de 20 ha dans le Morvan. La majorité des propriétés privées sous DGD sont touchées par le typographe (85% dans le Morvan). En moyenne 29% des surfaces sont perdues dans les propriétés privées sous DGD dans le Morvan.

Il est difficile d'estimer les volumes scolytés à l'échelle du massif. Les données des massifs échantillons du DSF donne des indications pour les territoires concernés (figure 3).

Crise du scolyte et stratégies des propriétaires forestiers

D'après les entretiens conduits dans le Morvan, il semble que l'épicéa, une fois exploité, soit déjà remplacé depuis plusieurs décennies par d'autres essences. C'est notamment le cas après la tempête Lothar qui a entraîné le renouvellement de l'épicéa pour d'autres essences comme le sapin pectiné, déjà implanté ou le sapin de Vancouver (*abies grandis*). Le douglas, dont les qualités de pousse rapide sont appréciées des propriétaires forestiers, a également commencé à le remplacer dans de nombreuses parcelles. Il peut être valorisé en bois d'œuvre. L'implantation importante de douglas en forêt privée n'est pas uniquement réalisée dans le Morvan : en France, plus de 80% du volume de bois de Douglas se situe en forêt privée, dont presque la moitié fait l'objet d'un Plan Simple de Gestion (IFN, 2023)

La crise du scolyte de l'épicéa a dans le Morvan a accéléré cette évolution vers moins d'épicéa et vers davantage de douglas. La grande majorité des parcelles coupées rases suites à la mort des épicéas ont été replantées en douglas qui est l'essence la plus utilisée dans le Morvan. Le douglas a ainsi été planté en plein sur les parcelles rasées, avec une diversification variable mais souvent relative, le douglas étant souvent planté en essence principale. Lorsqu'il est planté en mélange, le douglas est le plus souvent accompagné de mélèzes. Le mélange avec le mélèze, déjà éprouvé, permet de garantir un peuplement résineux à croissance rapide et homogène, et de proposer des produits commercialisables ensemble. Des feuillus ont également été plantés comme le chêne rouge, le chêne pubescent ou le châtaignier, ce dernier ayant une croissance rapide permettant son mélange avec le douglas. Les mélanges peuvent être réalisés selon différentes modalités, le plus souvent au sein des lignes (cas du mélange douglas/mélèze en particulier) mais aussi avec des îlots collectifs ou par ligne. Souvent, les feuillus sont plantés en bordure de parcelle, notamment près des routes. Les propriétaires et gestionnaires mentionnent l'intérêt paysager de cette configuration. L'exploitation est également facilitée par la suite. Des feuillus (chênes sessile, châtaignier, merisier, cordier, tilleul...) peuvent être plantés dans des zones plus basses. Il s'agit cependant d'une part restreinte des plantations. Les plantations comportent toutes des cloisonnements d'exploitation.

De même, le sapin pectiné connaît des difficultés importantes dans le massif et les peuplements déperissant sont activement remplacés par la plantation après leur exploitation. Certaines parcelles de sapins pectinés touchés par des scolytes ont bénéficié d'aides du volets 1B. Des peuplements de sapins plantés en mélange avec

l'épicéa touché ont également été coupés et remplacés par d'autres essence. La même stratégie est alors employée dans le renouvellement qu'avec l'épicéa.



Figure 4 : Plantation de douglas et de Mélèze en plein après une coupe sanitaire d'épicéa scolyté. Plantation en racines nues, un mélèze est planté dans la ligne tous les 5 plants (4 douglas pour un mélèze). Source : auteur.



Figure 5 : Bord de la parcelle plantée en douglas et Mélèze. Deux rangées de chêne rouge protégé du gibier bordent la parcelle. Source : auteur.

Les propriétés forestières du Morvan étant majoritairement privées, plus grandes que dans l'est de la région et gérées activement, les parcelles ravagées par le scolyte de l'épicéa auraient vraisemblablement été replantées, même sans plan de relance. Les propriétaires et gestionnaires ont d'ailleurs souvent affirmé que les travaux de replantation auraient eu lieu dans tous les cas. Il semble même qu'une partie des replantations du Morvan aient été faites sans demande de subventions, sans qu'il soit possible de quantifier ces surfaces.

En revanche, les aides au renouvellement forestier (et ici le volet 1A) ont eu une influence sur la temporalité des travaux. Des propriétaires et gestionnaires estiment en effet qu'il aurait été possible pour un certain nombre de parcelles d'attendre une potentielle régénération naturelle quand les conditions le permettaient (configuration,

proximité de douglas suffisamment vieux, couverture relativement faible au sol, notamment de fougère aigle...). Les parcelles pour lesquelles cela a été le cas ont souvent été les premières touchées par le typographe. Les coupes ont pu alors être plus progressive, générant des trouées dans lesquelles la régénération naturelle a pu se développer. Les subventions du plan de relance, dont le temps pour y avoir recours n'était pas connu au début, a généré une précipitation de la part des gestionnaires et propriétaires pour replanter. Les gestionnaires ont mentionné au cours des entretiens qu'une plus grande clarté quant au déroulement des aides du plan de relance et un délai plus long pour y avoir recours auraient permis une vision à plus long terme. Une plus grande chance aurait été laissée à la régénération naturelle à laquelle se serait moins souvent substituée la plantation.



Figure 6 : Régénération naturelle de Douglas après une coupe sanitaire effectuée en 2018. Secteur de Lucenay-l'évêque (71). Auteur, mai 2024.

D'après les entretiens avec les gestionnaires et les visites de parcelles, de plus en plus d'espace reposent sur de la régénération naturelle concernant le douglas, les éclaircies successives pratiquées dans les peuplements avant la coupe définitive sur régénération acquise. Cela s'appuie notamment sur une régénération naturelle très vigoureuse du douglas dans le Morvan.

Expérimentation de modalités de renouvellement forestier : cas du Mont-Beuvray

Le site archéologique de Bibracte est entouré d'une forêt d'intérêt paysager majeur. La forêt est en partie publique sur les sites classés du Mont-Beuvray et du Mont-Préneley, la gestion étant délégué à l'ONF. Un laboratoire d'expérimentation forestière a été mis en place sur le site. Un des objectifs est le développement de pratiques sylvicoles vertueuses, en particulier concernant la régénération des peuplements forestiers. Un financement issu du Partenariat européen d'innovation pour l'agriculture et la foresterie (PEI-AGRI) y est dédié.

Différentes modalités de régénérations sont mises en place dans cette forêt après la coupe sanitaire de la centaine d'hectares d'épicéas qui la composait en partie

(environ 10% de la surface totale). La régénération de ces parcelles repose au maximum sur la régénération naturelle, la plantation étant utilisée dans les cas où elle ne suffit pas. Ainsi sur les surfaces d'épicéas coupés, environ un tiers des surfaces ne sont renouvelées qu'avec de la régénération naturelle et une dizaine d'hectares sont en libre évolution (zones où la valorisation est plus difficile, enjeux environnementaux...). Sur un peu plus de la moitié des surfaces restantes, différentes modalités de régénération sont mises en place. Une partie des parcelles est plantée en plein dans les cas où la régénération naturelle ne peut pas s'installer ou en complément du douglas qui était en mélange par ligne avec de l'épicéa jusqu'alors. Différentes modalités de placeaux (35 plants/placeau, 16 plants/placeaux) sont également installées dans les cas où une régénération naturelle importante a pu s'installer du fait des coupes progressives faite dans l'épicéa. Ces cas tranchent avec les chantiers de plantation réalisés dans le reste du Morvan. Les essences les plus utilisées dans ces deux grands cas de figure sont le chêne pubescent, le cèdre de l'Atlas et l'alisier blanc. Elles permettent, notamment dans le cas des placeaux, de diversifier la régénération naturelle.

Sollicitation des aides

Bilan sur les dossiers déposés

En région BFC, les aides du plan de relance ont permis le renouvellement forestier pour environ 6500 ha. Les données cartographiques dont nous disposons ne permettent pas de connaître avec précision les surfaces des chantiers subventionnés par sylvoécocorégion, notamment dans le Morvan. En revanche, on sait que 158 dossiers d'aides du premier volet dédié au renouvellement des épicéas scolytés (volet 1A) ont concernés la forêt privée sous DGD dans le Morvan. Ces dossiers ont concerné 130 propriétés sous DGD différentes, alors que 431 propriétés sous DGD ont connu des dégâts liés au scolyte typographe. Ces aides ont été principalement demandées pour les propriétés qui comportent des surfaces importantes d'épicéas/sapins (figure 7). Ainsi, les propriétés sous DGD qui comportent plus de 25 ha de ces surfaces demandent davantage de subventions. Pour les propriétés comportant plus de 100 ha d'épicéa et de sapins, 71% des propriétés souscrivent aux aides. Si on peut supposer que des propriétés contenant davantage d'épicéa et de sapin sont plus touchées par le scolyte et ont par conséquent plus de raisons de demander des aides, il ne semble pas s'agir du seul mécanisme à l'œuvre pour expliquer un plus grand accès aux aides pour les plus grandes propriétés.

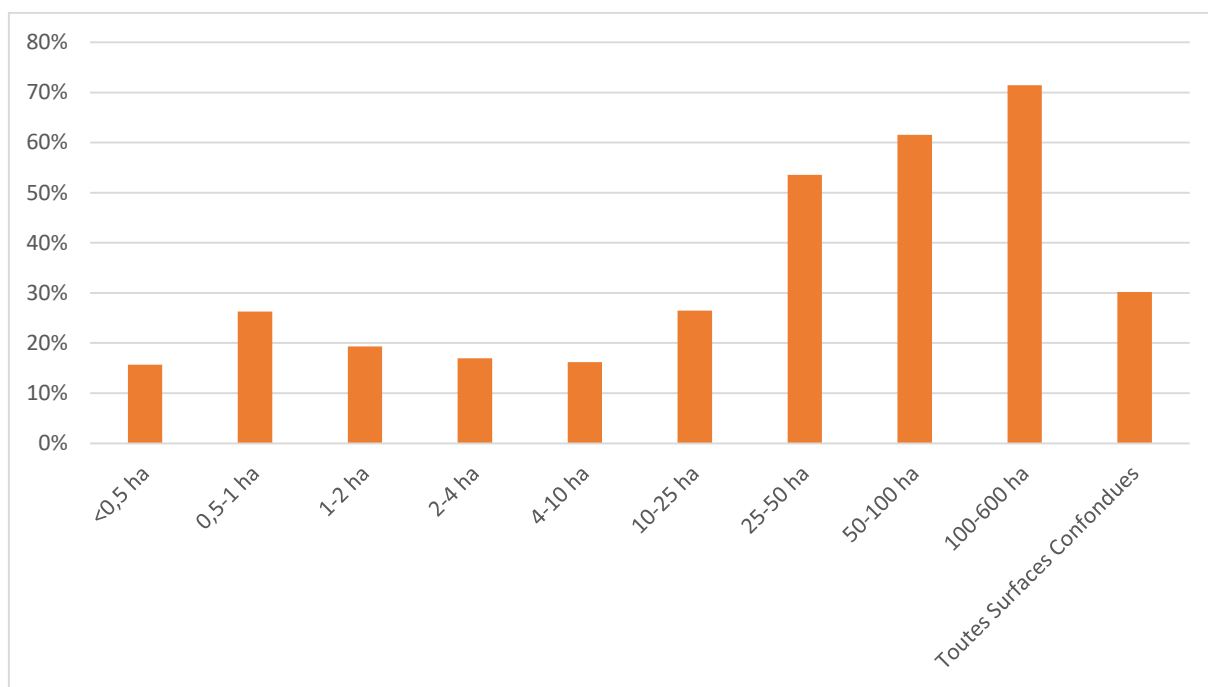


Figure 7 : Part des propriétés avec du sol nu attribué au scolyte ayant déposé un dossier d'aide dans chaque classe de surface épicéa/sapin comprise dans la propriété. Source : analyse SIG.

Freins aux demandes d'aide pour les propriétés privées sous DGD

Le Morvan a été touché relativement précocement par la phase épidémique du typographe. Etant une région sylvicole très dynamique dont les acteurs sont habitués aux replantations, certaines parcelles ont été replantées dès 2020 sans attendre le plan de relance.

Des propriétés ont été reboisées avec des financements qui n'étaient pas issus du Plan de Relance. Le label bas carbone a notamment été plébiscité par les propriétaires morvandiaux pour une partie desquels le financement était équivalent, le label ayant l'avantage de représenter un moyen de communication sur les actions de l'entreprise (notamment stratégie RSE) qui peut posséder les forêts à reconstituer. Il semble que tous les acteurs ne considèrent pas les dossiers du label bas carbone de la même manière quant à la facilité d'instruction. Il est possible que ceux pour lesquels la démarche est plus aisée soient intervenus dans les premières années de son existence. D'autres modes de financement existent également, notamment via le mécénat. Il est difficile de quantifier la provenance des différents financements pour les replantations. Cependant, la faible part des replantations permises par le plan de relance par rapport aux coupes réalisées dans un massif à l'activité forte s'explique en partie par ces financements « concurrents ».

De même, des propriétaires ont considéré que l'accord de subventions n'était pas permis lorsqu'aucune demande de coupe d'urgence n'avait été réalisée. De nombreux peuplements, qui arrivaient à maturité et dont la coupe était prévue dans le DGD (à plus ou moins 4 ans), ne nécessitaient pas de demande de coupe d'urgence avant d'être abattus. Parmi ce type de peuplement, fréquents dans le Morvan en 2019, certains n'ont pas fait l'objet de demandes d'aides du plan de relance au début de sa mise en œuvre, les propriétaires pensant en être exclu se tournant vers d'autres

sources de financement (label bas carbone notamment). Dans la première instruction technique, il est cependant mentionné que ce cas est éligible aux aides du Plan de Relance. Aussi, il est possible que ces propriétaires et gestionnaires aient reçu des indications erronées, potentiellement avant la publication de la première instruction technique.

Les travaux de plantations sont soumis à une saisonnalité forte. Des retards dans la procédure peuvent ainsi entraîner un retard plus important dans l'exécution des travaux. Aussi, les retards dans les procédures peuvent entraîner un changement dans l'origine du financement de la replantation, celle-ci pouvant être aussi réalisée avec des fonds propres. Ces retards ont en particulier eu lieu au début de la mise en place du plan de relance, alors que les documents nécessaires à l'instruction du dossier n'étaient pas stabilisés avec l'ASP et son agent comptable. Les délais d'instruction des dossiers France Relance en BFC ont été de 3 mois en moyenne, soit au niveau de la moyenne nationale (DGPE d'après données CARTOGIP/OSIRIS au 30/05/2023).

Le délai pour l'obtention du régime d'aide d'Etat notifié, de plus d'un an, peut aussi impliquer un changement dans l'origine du financement. Des propriétaires, notamment ceux qui avaient bénéficié de l'aide au transport des bois scolytés, ou qui bénéficient d'avantages fiscaux (DEFI travaux) étaient pendant cette période soumis au régime des minimis européens. Tous ne souhaitaient pas attendre une année supplémentaire pour réaliser les plantations.

Un dernier frein au recours aux aides du plan de relance est l'écart entre le niveau de subvention théorique et la couverture effective des coûts des travaux. Les prix des travaux ont en effet augmenté à partir de 2021 sous l'effet de l'augmentation de la demande et de l'inflation, rendant les barèmes réalisés parfois éloignés de la réalité. Il est difficile de connaître avec précision l'écart entre les 80% censés être couverts et la réalité, des prix différents pouvant être pratiqués dans la région et en fonction des opérations choisies. Aussi, pour un chantier plus « simple », le financement est plus proche des 80% et s'en éloigne avec des modalités plus coûteuses (potets, forte densité de plantation, protections gibier importantes...). De plus, les territoires ayant recours à la plantation précocement ont été moins touchés par cet écart. Les propriétaires mentionnent souvent un financement de l'ordre de 60 à 70% du coût des travaux avec des différences entre les propriétaires ayant bénéficié des aides en premiers et ceux qui en ont disposé plus tard.

Equilibre sylvo-cygénétique

Il est difficile de constater par les entretiens les pressions du gibier sur le renouvellement forestier. Des dégâts sur les plants ont été observés dans le Morvan. Les différents territoires au sein de la SER subissent cependant des pressions contrastées et de nombreux facteurs l'influencent.

Dans les espaces où la pression est forte, il paraît cependant fondamental de permettre un bon renouvellement, naturel ou par la plantation, en garantissant un meilleur équilibre des populations de grand gibier, notamment de chevreuils et de cerfs et les activités sylvoicoles.